



BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N° 06.25.26

RÉUNION DU Jeudi 22 janvier 2026

Présents :

Jean-Marc **SENTEIN**, Richard **GIUSEPPIN**, Patrick **MARSENKO**, Geneviève **REAVAILLE**, Yves **DA COSTA**, Gilles **GALINIER**.

Invités :

Loïc **FEVRE**.

Monsieur Jean-Marc **SENTEIN**, Président du District, ouvre la séance de ce Bureau Directeur à 18 heures, et donne la parole Monsieur Patrick **MARSENKO**, secrétaire Général.

Il présente l'ordre du jour

1. Suivi des clubs et Visites
2. Affaires Disciplinaires et Contentieux
3. Projet Maison du Football – La Saudrune
4. Opération Foot Féminin - Partenariat TFC
5. Compétitions U14-R1 - Nouveau Cahier des Charges
6. Équipements et Partenariats
7. Situation Financière des Clubs
8. Propositions Organisationnelles

1. Suivi des clubs et Visites

1° Club visité, TOULOUSE METROPOLE

Constats et échanges avec les représentants présents (absence regrettée du Président)

- Insuffisance d'arbitres au sein du club, avec un besoin urgent de mise en place de formations FIA,
- Retard significatif dans le déploiement des formations destinées aux éducateurs pour lequel ont été proposées des solutions,
- Volonté des représentants de former ses éducateurs et de continuer à structurer le club.

Éléments d'analyse

- Club en situation de fragilité structurelle et organisationnelle, malgré des subventions importantes et une réelle volonté des personnes présentes.
- Relations avec la municipalité parfois compliquée du fait de la mise à disposition des terrains pour d'autres clubs toulousains (programmation en nombre sur ce complexe sportif).

2. Affaires Disciplinaires et Contentieux

Affaire Bagatelle

- Dossier en appel à la Ligue qui a maintenu les sanctions (voir augmenté pour un joueur licencié).

Incidents du week-end

- **F.C. MAS 31 - T.A.C. (Senior Départemental 2)** : Comportements inappropriés du public à l'encontre d'un officiel ainsi que manquements dans l'attitude du délégué du T.A.C – **Dossier transmis à la commission de discipline.**
- **FLOURENS DREMIL LAF. - ENT. FFC SLO (U16 Départemental 3)** : Sanctions prononcées et signalement d'un comportement inadapté de l'arbitre – **Dossier instruit par la commission de discipline.**
- **MURET RC - LAGARDELLE MIREMONT (U15 Départemental 3)** : Entraîneur ayant demandé à son équipe de quitter le terrain – **Affaire traitée en discipline.**
- **CUGNAUX JS – VILLENEUVE RIV. FC (Senior Départemental 2)** : Altercation en tribune ayant entraîné l'arrêt du match à la 63^e minute – **Instruction en cours.**
- **COLOMIERS U11** : Comportements violents et irrespectueux de joueurs, sans intervention des éducateurs – **Visite ETD programmée.**

Affaire ALAIN SERRALTA

- Dépassement de fonctions par un délégué de Ligue et sanctionné par la commission.
- Personne exerçant également des fonctions d'observateur auprès du district de Haute-Garonne.
- Décision : Retrait des fonctions d'observateur, en raison d'un manquement à la confiance requise dans l'exercice de missions officielles.

3. Projet Maison du Football – La Saudrune

Avancement administratif

- Réunion tenue en préfecture en présence des services municipaux.
- Volonté de la mairie de mutualiser les travaux de leurs vestiaires afin de générer une économie estimée à 350 000 € pour la mairie.
- Délibération à venir au prochain conseil municipal de février 2026 concernant le transfert de la parcelle.
- Démarrage des travaux : **30/03/26**
- Hors d'eau / hors d'air : **fin novembre 2026**
- Aménagements intérieurs : **juin 2027**
- Pose de la **1^{ère} pierre en mars 2026**
- Réception / Livraison du chantier : **1er septembre 2027**

Plan de financement

Budget global d'investissement : 3 120 000 € (achat terrain, construction, pré-études),

Répartition des coûts :

- Conception et études (réalisées) : **100 000 €**
- Exécution et réalisation (contractant général) : **2 812 000 €**
- Frais administratifs, assurances et acquisition foncière : **127 000 €**
- Honoraires et concessionnaires : **73 000 €**

Sources de financement identifiées

- Réinvestissement net issu des ventes immobilières : **1 200 000 €**
- Fonds propres du district : **200 000 €**
- Conseil départemental : demande de **600 000 €** (plafond réglementaire de 20 % du montant des travaux, soit environ 500 000 € escomptés).
- Conseil régional : demande de **150 000 €**
- Fédération Française de Football : **150 000 €** (Fonds FAFA)
- Emprunt bancaire : **800 000 €** (taux de 3,55 % sur 20 ans, **validé par l'Assemblée Générale**).

Calendrier de financement

- Rencontres programmées entre le 5 février et début mars avec les financeurs potentiels.
- Dossier Conseil départemental : déposé.
- Dossier Conseil régional : transmission par voie électronique prévue la semaine prochaine.

4. Opération Foot Féminin – Partenariat TFC

Programme organisé en trois temps

☐ 11 février

- Ouverture des portes de l'entraînement de l'équipe première féminine du TFC.
- Distribution de 60 invitations aux trois clubs les plus investis lors des journées féminines du District.

☐ 14 février

- Rencontre de l'équipe première au Stadium à 16h00.
- Invitation de 200 personnes sur la base de places payantes.
- Participation financière du District plafonnée à 600 € (soit 3 € par place).
- Public ciblé : équipes participantes aux événements de foot animation, éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines diplômées.

☐ 14 mars

- Organisation d'une grande journée au Stadium.
- Mise en place de plateaux U5 en matinée.
- Organisation de plateaux féminins à 8 en début d'après-midi : un au Stadium, les autres sur les sites de Blagnac et Fontenilles.
- Invitation de 800 jeunes filles au match par le TFC, à titre gratuit.
- Financement assuré par des partenaires sponsors (Pitch confirmé).
- Réalisation d'un support vidéo dans le cadre du programme « Toute Foot ».

Décision

- **Validation d'une enveloppe financière maximale de 600 €.**

5. Compétitions U14-R1 - Nouveau Cahier des Charges

Contexte général

Dans le cadre de la structuration du football des jeunes, **un nouveau dispositif d'accès au championnat régional U14** sera mis en place pour la saison sportive 2026/2027. Il reposera sur un **cahier des charges** fixant les critères d'éligibilité des clubs.

Le championnat régional U14 regroupera **48 équipes**, réparties sur **6 territoires en Occitanie** :

- **Haute-Garonne : 12 équipes**
- Hérault : 12 équipes
- Gard : 6 équipes
- Pyrénées-Orientales / Aude
- Territoire Nord (Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron)
- Haute-Pyrénées / Gers / Ariège : 5 équipes

Critères d'évaluation et de sélection

Le système repose sur **10 critères** :

- **9 critères valorisants**
- **1 critère de pénalité** (lutte contre les incivilités et violences)

Critères sportifs

- Nombre de licenciés
- Niveau de l'équipe U13 au sein du District
- Participation au Festival Pitch (phases départementale, régionale et nationale)

Critères de structuration

- Label club
- Taux d'encadrement
- Politique de fidélisation
- Niveau des équipes U14 à U19
- Qualification du responsable technique

Critère éducatif

- Mise en œuvre du Projet Éducatif Fédéral (PEF)

Critère disciplinaire

- Application d'un malus en cas d'incivilités constatées jusqu'en U19

Modalités de sélection

- Appel à candidatures ouvert à tous les clubs (sans condition de niveau U13)
- Sélection des équipes par territoire selon classement établi
- Instruction des dossiers par une commission mixte (éducative, technique et sportive)
- Utilisation exclusive des données issues de Footclubs (traçabilité garantie)
- Diffusion du cahier des charges : semaine 7
- Présentation du dispositif lors d'un temps d'échange type « Café Foot »

Championnat de territoire U14

- Les équipes classées de la 13^e à la 33^e place (20 équipes) intégreront le championnat de territoire, niveau intermédiaire vers le R2.
- Compétition organisée de septembre à juin (saison 2026/2027).
- Possibilité d'accession au championnat régional U15R1 la saison suivante pour les meilleures équipes, y compris certaines issues du championnat de territoire.

6. Équipements et Partenariats

Écussons d'arbitres

- Nécessité de procéder au renouvellement du stock d'écussons (500 unités).
- Devis transmis par TEAMSPORT pour un montant de 2 500 €, soit une augmentation significative (environ un triplement) par rapport à la situation observée il y a trois ans.
- Réception d'un devis concurrent de la société LES BRODERIES DU CAPECH, d'un montant de 1 750 €.
- **Décision** : Autorisation de déroger à l'exclusivité prévue par la convention 11.11 en cas d'écarts tarifaires jugés significatifs.
- **Action à mener** : Solliciter TEAMSPORT afin d'obtenir des explications sur l'évolution tarifaire constatée.

7. Situation Financière des Clubs

Clubs en situation débitrice

❑ Toulouse US et Cap Jeune 31

- Absence de régularisation de la situation financière malgré l'envoi de mises en demeure.
- Concernant Toulouse US, un règlement partiel de 500 € a été effectué.
- Dettes constatées depuis le 1er septembre 2025.
- Transmission d'un courrier final notifiant la possibilité d'un retrait ferme de six points appliqués à l'équipe évoluant au niveau le plus élevé du club.
- Décision à statuer lors du comité directeur du 29 janvier.

8. Propositions Organisationnelles

Récompense des bénévoles

- Processus de sélection en cours, réservé aux personnes comptant moins de sept années d'engagement au sein des instances du District.
- Profils identifiés relevant des fonctions de dirigeants et d'éducateurs.
- Proposition d'inclure un éducateur dans la sélection, validée par le bureau.

Statut des éducateurs – Foot animation

- Présentation par Gilles Calinski d'un projet de modification du dispositif existant.
- Objectif affiché : désignation, au sein de chaque club, d'un référent « école de foot » formé et titulaire du diplôme d'Éducateur de Football (EDF).
- Échanges sur la faisabilité de cette mesure au regard de la diversité des tailles et des moyens des clubs.

- **Décision** : mise en place d'un groupe de travail associant la commission sportive et la commission technique.
- Réflexion engagée sur les exigences en fonction du niveau et de la structuration des clubs.

Question disciplinaire

- Ouverture d'une réflexion relative au retrait de diplôme en tant que sanction disciplinaire potentielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président,
Jean Marc **SENTEIN**

Le Secrétaire Général,
Patrick **MARSENGO**